

EDUCATION PERMANENTE ET PARADIGMES : PREMIÈRES INVESTIGATIONS

Par Jean Blairon et Emile Servais

Le secteur de l'éducation permanente, régi par un « nouveau » Décret¹, s'interroge, comme bien d'autres, sur son identité, ses contours, sa composition.

Une question normative sous-tend souvent cette interrogation : qui a le droit d'en être ou pas ?

Dans une précédente analyse², nous avons soutenu que les associations postulantes étaient soumises à des pratiques de justification visant à démontrer « qu'elles en sont ». Ces justifications sont régulièrement interrogées par les Services du Gouvernement et le Conseil Supérieur de l'Education Permanente à partir de points de repères qui gagnent à être explicités. Parmi ces points de repère, la notion de « processus d'éducation permanente » joue un rôle-clé, si on se place dans le registre des pratiques, notamment d'animation, de réflexion en groupe, d'échanges ou d'expérimentation culturelle.

Mais l'examen du registre des pratiques ne suffit pas. La question des **orientations de l'action** est aussi primordiale.

Celles qui sont jugées éligibles sont définies dans l'article 1 du Décret. Les associations postulantes sont invitées à indiquer comment elles pensent s'inscrire dans ces orientations et valeurs et comment elles entendent les faire vivre dans la société.

Cette demande légitime ne nous paraît pas si simple à rencontrer, sauf à se contenter d'intentions aussi généreuses que vagues. Aussi avons-nous souhaité tenter de poser un regard réflexif sur les conditions de cette « épreuve » particulière de justification³.

- 1 Même s'il date déjà de 2003, il est encore parlé dans les termes de la « nouveauté » par plus d'un protagoniste du secteur, ce qui peut être considéré comme interpellant.
- 2 J. Blairon et E. Servais, « Education permanente et « processus » - Premières réflexions », in *Intermag.be*, Analyses et études 2014, www.intermag.be/467.
- 3 L. Boltanski entend par « épreuve » une procédure d'« examen » (au sens large) qui permet aux institutions de prendre des décisions de valorisation (accorder un diplôme, un agrément, un avancement...) qu'elles peuvent considérer comme fondées en justice. Les épreuves sont souvent définies par un certain nombre de procédures à mettre en œuvre. Cf. L. Boltanski, *De la critique, Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009.

UN PÉRIMÈTRE PARADOXAL ?

Rappelons les termes de l'article 1er.

Article 1er. - § 1er. Le présent décret a pour objet le développement de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente visant l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle.

§ 2. Cet objet est assuré par le soutien aux associations qui ont pour objectif de favoriser et de développer, principalement chez les adultes :

- a) une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ;*
- b) des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ;*
- c) des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.*

§ 3. La démarche des associations visées par le présent décret s'inscrit dans une perspective d'égalité et de progrès social, en vue de construire une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire qui favorise la rencontre entre les cultures par le développement d'une citoyenneté active et critique et de la démocratie culturelle.

L'article 1er est large et ouvert ; les types de droits dont l'exercice veut être favorisé couvrent par exemple un large spectre (« sociaux, culturels environnementaux et économiques ») ; les attitudes à soutenir, définies dans le § 2, parcourent tout l'éventail d'une participation critique ; le § 3, enfin, définit des visées aussi diverses que possible.

Pour autant, nous ne pouvons que savoir que cette multiplicité (de droits, d'attitudes, de visées) n'est pas d'office consistante ni cohérente.

Ainsi des valeurs d'émancipation individuelle et collective.

Ce qui est appelé « responsabilisation individuelle » dans le monde du travail, est présenté par les entreprises comme une occasion libre de « réalisation de soi » ; c'est pourtant aussi une nouvelle technique d'assujettissement et une manière de s'attaquer au collectif solidaire des travailleurs⁴.

La combinaison de l'individuel et du collectif, de la liberté et de la solidarité, des droits sociaux et économiques ne va donc pas de soi.

Autre exemple : le terme émancipation peut évoquer avec bonheur des tentatives collectives de construction d'une identité culturelle s'affranchissant de l'imposition coloniale, ou le long travail de libération individuelle et collective de la tutelle patriarcale que l'on doit aux mouvements féminins.

Mais nous vivons aujourd'hui des réalités où ces deux types d'émancipation peuvent être opposés. Ainsi Farhad Khosrokhavar décrit-il ces jeunes femmes européennes, issues de la classe moyenne et souvent converties, qui s'engagent sur la voie du Jihad :

« L'Islam dans sa version jihadiste satisfait à deux besoins contradictoires dans la nouvelle jeunesse de classe moyenne européenne : il porte en lui une vision anti-impérialiste d'un côté, une vision hyper-patriarcale de l'autre. Ceux qui veulent en découdre avec l'ordre mondial dominé par les Etats-Unis y trouvent des ressources idéologiques, et ceux qui souffrent de malaise d'identité et ont besoin d'une transcendance absolue y découvrent une source inépuisable de

⁴ Cf. l'analyse critique de P. Bourdieu dans *Contre-feux, Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*, Paris, Liber-Raisons d'agir, 1998.

sacralisation répressive. »⁵

L'ouverture de l'article 1er peut donc poser des problèmes paradoxaux.

La multiplicité des visées, des attitudes et des droits, pour justifiée et appropriée qu'elle soit, peut poser des problèmes de cohérence et de justice redoutables.

Elle ne prémunit pas non plus contre une tendance au « tartinage » incantatoire qui conduit à se recommander de toutes les visées à la fois, sans que cela corresponde d'office à des luttes ou des actions effectives.

Ensuite, cette multiplicité fait l'objet, dans son arrêté d'application, de délimitations/exclusions qui peuvent apparaître elles-mêmes comme paradoxales par rapport à l'ouverture liminaire.

Ainsi sont exclues de l'éligibilité des activités qui auraient par exemple comme finalité « le développement du lien social » ou « l'insertion socio-professionnelle ». Nous ne discutons pas ce point, mais l'honnêteté impose de reconnaître que ces deux thèmes ressortissent bel et bien à l'exercice des droits sociaux et économiques, régulièrement bafoués y compris dans les secteurs concernés⁶.

Enfin, l'arrêté d'application demande, sous des formes variées, que l'association postulante soit clairement initiatrice et porteuse des actions qu'elle valorise pour demander sa reconnaissance. Nous comprenons cette dimension de l'épreuve, mais force est de reconnaître qu'elle induit un mode de visibilisation **individuelle** qui peut jouer au détriment du rôle du **secteur** de l'éducation permanente en tant que tel dans la promotion des visées sociétales définies par le Décret.

Un symptôme de cette problématique est la difficulté d'articulation du **secteur** de l'éducation permanente et des plates-formes de mobilisation qui tentent de voir le jour dans notre pays, malgré la similitude de visées poursuivies par les uns et par les autres.

Vincent de Coorebyter, en observant de manière réflexive les choix posés par le mouvement « Tout autre chose » se demande ainsi :

« Autre interrogation : Tout autre chose laisse entendre que les citoyens ne se mobilisent pas contre les mesures d'austérité et que donc il est urgent d'intervenir. Mais toutes les organisations reconnues d'éducation permanente, il y en a plus de 200 en Communauté française, tiennent un discours critique qui dénonce ces politiques d'austérité. Pourquoi ne cherche-t-on pas plutôt à fédérer la société civile organisée, qui a des moyens considérables ? Pourquoi tenir à tout prix à ce que les citoyens s'expriment, comme si, hors de ce statut de citoyen non affilié, on était déjà suspect, on était déjà un rouage du système ? Le rapport à la société civile organisée me paraît ininterrogé. »⁷

On doit dès lors bien se demander s'il ne peut pas y avoir une corrélation entre l'impératif de justification/visibilisation individuelle de l'action par chaque association prise isolément et l'éparpillement de la protestation, dans un paysage aussi ouvert par l'article 1er.

5 F. Khosrokhavar, « Le jihadisme féminin en Europe aujourd'hui », www.telos-eu.com/fr/le-jihadisme-feminin-en-europe-aujourd'hui.html, Telos, 2015.

6 Nous allons le démontrer dans des analyses ultérieures concernant les pratiques imposées par « l'Etat social actif ». Notons aussi que les tout récents appels à projets du Fonds Social européen (« Je prends ma place dans la société » et « Investir les métiers de la culture »), soutenus par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ouverts aux opérateurs culturels subventionnés, donc entre autres à l'éducation permanente, concernent clairement l'insertion socio-professionnelle...

7 Interview de V. de Coorebyter, « Une société plus éparpillée », *Les @nalyses du CRISP en ligne*, janvier 2015, www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/analyses/2015-01-29_ACL-de_Coorebyter_V-2015-Le_Soir-Une_societe_plus_eparpillee.

UN TITRE À PRÉCISER ?

Le titre du Décret de 2003 : « Décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Éducation permanente » pose aussi question.

Le terme « champ » ne peut que renvoyer au concept ainsi nommé par Pierre Bourdieu.

Le sociologue propose d'entendre par « champ » un univers quasi autonome, doté de « droits d'entrée » et de lois qui lui sont propres. Le champ est « un petit monde social relativement autonome à l'intérieur du grand monde social », « un univers dans lequel sont à l'œuvre des critères d'évaluation qui lui sont propres et qui ne vaudraient pas dans le microcosme voisin »⁸(p.52). On a pu dire ainsi « l'art c'est l'art » dans le champ artistique, en posant que les critères de reconnaissance n'y ressortissaient pas au succès commercial. « La poésie ou la peinture d'avant-garde peuvent à la limite fonctionner sans public », déclare Pierre Bourdieu, qui avance même : « dans les vernissages, les peintres disent qu'ils n'ont plus comme public que leurs propres pairs. » (p.60)

Un champ est délimité par les relations des acteurs qui s'opposent pour la définition de la légitimité dominante dans le champ, avec parfois « une révolution scientifique qui [remet] en question les frontières, ce que Kuhn appelle « les changements de paradigmes ». Ce sont des situations dans lesquelles de nouveaux entrants dans le champ changent de telle manière les principes d'appartenance au champ que des gens qui en faisaient partie n'en font plus partie, sont déclassés, et que des gens qui n'en faisaient pas partie en font partie. » (p.62)

Bourdieu donne comme exemples la révolution impressionniste (qui a changé les critères d'appartenance au champ artistique) ou l'entrée des journalistes de télévision dans le champ politique.

L'éducation permanente est-elle un champ dans cette acception ?

Même si on introduit régulièrement dans les relations entre ses protagonistes un principe de division « émergents »/ « historiques » (n'a-t-on pas dit que le Décret de 2003 serait l'occasion de se débarrasser des « branches mortes » ?), nous ne pensons pas que l'on soit fondé à parler d'un champ stricto sensu. Par contre, le secteur de l'éducation permanente peut sans doute être considéré comme participant au « champ éducatif ». On peut ainsi penser que ses agents (ou la plupart d'entre eux ?) se réfèrent à la tradition de la formation des adultes et de l'éducation populaire et visent à défendre la légitimité de cette approche dans le champ éducatif, en s'opposant par exemple à une vision utilitariste et instrumentale de la « formation » (le terme est pris dans son sens large) : nous trouvons par exemple l'opposition de la langue anglaise « education » versus « training ».

Un autre raisonnement consisterait d'ailleurs à inverser le titre du Décret et à évoquer le soutien de l'éducation permanente dans le champ associatif – qui peut effectivement être décrit, quant à lui (mais pour combien de temps ?), comme une partie du monde social dotée de lois de fonctionnement et de vision propres.

Dans le titre actuel du Décret, le terme « champ » peut aussi être pris dans l'acception courante de « domaine d'action, sphère ».

Mais là nous risquons de retomber dans le paradoxe décrit plus haut, puisque cette interprétation peut trop facilement servir une vision restrictive du périmètre : en Éducation Permanente, serait légitime l'action associative déployée... par et pour les associations reconnues en Éducation permanente, c'est-à-dire admises dans son périmètre bureaucratiquement défini.

8 P. Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, Presses universitaires de Lyon, 2000. Nous indiquons les références paginales directement après les citations.

SORTIR DES PARADOXES ?

Nous nous sommes demandé si le concept de **paradigme** tel que défini par Alain Touraine ne pouvait pas aider à sortir de ces paradoxes où, à deux niveaux, comme nous venons de le voir, on doit se prémunir d'une ouverture potentiellement trop large assortie de réductions de périmètre difficiles à combiner avec celle-ci.

D'une façon imagée, on peut dire qu'un paradigme est un **type de regard** posé sur le monde, qui conduit à le parler d'une certaine façon. Alain Touraine nous l'avait expliqué ainsi dans une interview qu'il nous avait accordée⁹ :

« Pendant longtemps, dans notre modernité, nous avons pensé en termes politiques. L'État, la souveraineté, la monarchie absolue, et puis ça se termine par l'idée de révolution. Tout ça ce sont des catégories politiques. Ensuite, on a découvert la révolution industrielle. On s'est mis alors à parler classes sociales, luttes sociales, investissement, capital, etc. On a vécu comme ça pendant 150 ans. Et puis j'ai le sentiment - et je ne parle pas de l'avenir, je parle du présent bien établi - que depuis 50 ans, on a basculé - pas complètement, jamais complètement - dans une autre manière de voir, une autre paire de lunettes si vous voulez, d'ordre culturel. (...)

C'est que ce que nous avons aujourd'hui n'est plus du tout une opposition classe contre classe ou acteur contre acteur. C'est d'un côté le monde impersonnel (les marchés, les guerres, les vagues de violence, les technologies) et de l'autre côté il y a quoi ? L'individu.

La deuxième raison qui explique ce basculement dans le modèle culturel est que pendant ces 150 ans passés, jusqu'aux années 60 du siècle dernier, la grande affaire c'était quand-même la production de masse, le travail, l'industrialisation, le mouvement ouvrier, Charlie Chaplin et tout ce qu'on voudra. Or aujourd'hui, tout ça existe encore même si c'est un peu diminué, mais en même temps que vous êtes éclairés si je peux dire avec une lumière colorée par la production de masse, vous l'êtes aussi par la consommation de masse, vous l'êtes aussi par la communication de masse. Bref on vous prend sous tous les aspects, sous toutes les faces, si bien que vous êtes mis en cause dans toute votre personnalité. Avant il y avait le travail, mais quand on sortait du travail on retrouvait la famille, le groupe d'origine, etc. Maintenant vous êtes dans le bain, vous n'avez plus de protections. Et donc à ce moment-là, vous ne pouvez parler qu'en termes de personnalité, d'individualité et, je vais prendre un mot qui est le mot dangereux par excellence, d'identité. »

De façon plus détaillée, nous souhaiterions avancer qu'un paradigme

- va mettre le projecteur sur des questions de société jugées centrales ;
- va mobiliser des acteurs qui en sont porteurs ;
- va leur imposer des épreuves particulières ;
- va puiser à un répertoire critique approprié¹⁰ ;
- va délimiter et structurer des conflits ;
- va en déterminer les modalités, par exemple des actions-types ;
- va pointer vers des enjeux spécifiques ;
- va désigner des adversaires.

Puisque Touraine identifie, nous venons de le voir, trois paradigmes différents qui apparaissent

9 « Entretien avec Alain Touraine », in *Intermag.be*, Dossiers et reportages (questions sociétales), www.intermag.be/entretien-avec-alain-touraine.

10 Nous pensons que les « sources de la critique » du capitalisme définies par L. Boltanski peuvent constituer les termes de référence de pareil répertoire. Pour rappel, Boltanski montre que le capitalisme s'est vu reprocher sa capacité oppressive, au nom de la liberté ; sa manipulation des besoins et des désirs, au nom de l'authenticité ; sa production de la misère, au nom de l'égalité ; l'égoïsme de son fonctionnement, au nom de la solidarité.

successivement **sans pour autant que les précédents disparaissent**, nous avons tenté de les définir en évoquant pour chacun les composantes que nous venons de nommer **telles qu'elles se déclinent aujourd'hui** : par exemple, dans le paradigme politique, tel qu'il s'est vécu au moment de la révolution française, l'adversaire est le Roi et tous les privilégiés de naissance ; aujourd'hui, on pointerait plutôt ceux qui exercent un pouvoir abusif ou sont en mesure de le confisquer du fait de « rentes de situation ».

	Paradigme politique	Paradigme social	Paradigme culturel
<i>Questions sociétales</i>	Marginalisation ou intégration forcée	Exploitation Paupérisme	Maîtrise créative de son existence
<i>Acteurs mobilisés</i>	Mouvements de participation	Mouvements ouvriers	Mouvements « identitaires »
<i>Épreuves imposées</i>	Qualité du débat interne	Organisation coopérative	Groupe sujet
<i>Répertoire critique</i>	Egalité/liberté	Egalité/solidarité	Liberté/authenticité
<i>Conflits</i>	Expertise réservée Décisions confinées	Hiérarchie des richesses et inégalités de rémunération	Capacité de choix autonomes
<i>Actions-types</i>	Manifestation	Grève	Actions symboliques agissant sur les perceptions et représentations
<i>Enjeux</i>	Traduction en droits ou respect de ceux-ci	Sécurité d'existence et droit du travail	Respect du sujet
<i>Adversaires</i>	Détenteurs d'un pouvoir totalitaire ou « censitaire »	Capitalistes « purs »	Acteurs des forces impersonnelles

Notre tableau se veut évidemment indicatif et ne prétend en rien à l'exhaustivité.

L'intérêt recherché, rappelons-le, est en effet d'essayer de trouver une façon de parler des visées de l'éducation permanente qui échappe au moins en partie aux problèmes que nous avons soulevés : ouverte sans favoriser la dilution, précise sans pratiquer la réduction.

Dans le paradigme politique tel qu'il est vécu aujourd'hui, on peut penser que les questions sociétales qui sont avancées concernent des citoyens considérés comme « sous-citoyens », des « sans », marginalisés, par exemple exclus du droit de vote ou des personnes et des groupes contraints de « s'intégrer à un système sur lequel ils ne pourront pas peser », comme l'exprime Alain Touraine.

Des mouvements se mobilisent en conséquence pour prôner une participation non dépendante. Ce que nous appelons « épreuve imposée » constitue un devoir d'homologie que les acteurs s'imposent ; par exemple, on peut difficilement requérir une participation à la vie publique pleine et entière sans assurer à l'interne du mouvement une qualité de débat suffisante.

Le répertoire critique combine l'égalité et la liberté : chaque voix de citoyen est réputée légitime et égale à une autre pour arriver à une décision collective, prise au nom de l'intérêt général.

Les conflits que cette lecture génère portent par exemple aujourd'hui sur le rôle de l'expertise réservée dans la prise de décision, sur la crise de la représentation (qui fait que le citoyen se sent dépossédé

de la décision, vue comme confinée aux professionnels).

La mobilisation s'exprime dans la « manifestation », que nous prenons au sens large, incluant par exemple la démonstration que les citoyens sont aptes à s'emparer des questions publiques (nous pensons ici à toutes les expériences de démocratie dialogique), voire des actes de rébellion contre des lois jugées iniques.

L'enjeu est bien le respect des droits ou la traduction en droits politiques de revendications.

Les adversaires dans une démocratie sont ceux qui pratiquent l'abus de pouvoir, favorisent le retour de régimes autoritaires ou dictatoriaux par la pratique du populisme par exemple, ou ceux qui se fondent sur une « rente de situation » pour supplanter le verdict citoyen.

Pour le paradigme social, les questions sont d'une part le paupérisme auquel la société peut (hypocritement) se résoudre et, d'autre part, l'exploitation qui empêche le travailleur de bénéficier pleinement des fruits de son travail. Elles sont portées par les mouvements ouvriers et toutes leurs composantes. Le « point d'honneur » est de pratiquer à l'interne une logique coopérative. Les critiques s'exercent au nom de l'égalité et de la solidarité ; elles mettent en cause la hiérarchie des richesses (par exemple en observant le retour du pouvoir de la rente ou en critiquant la financiarisation de l'économie) et luttent pour une redistribution des revenus plus équitable.

La « grève » entend rendre visible le rôle joué par les travailleurs dans la production des richesses. Les enjeux touchent à la fois au droit fondamental à un travail librement choisi ou accepté, comme au maintien d'une sécurité d'existence pour tous.

Les adversaires sont ceux qui pratiquent ou prônent ce que Michel Husson qualifie de « capitalisme pur »¹¹, dérégulé, qui considère le travail comme une simple marchandise et tend à élever l'exploitation ; le néo-libéralisme en est la forme actuelle.

Dans le paradigme culturel, la question qui se pose est la possibilité pour les individus et les groupes de se comporter comme les créateurs de leur existence, d'opérer leurs propres choix, au nom de leur singularité, que mettent en avant des mouvements qu'Alain Touraine appelle, faute de mieux, « identitaires ». L'épreuve qui leur est imposée tempère les dérives que ce terme peut contenir : les mouvements doivent garantir une liberté à leurs membres, comme celle de s'engager et de se désengager. Nous pensons que le terme de « groupe-sujet », défini par Félix Guattari comme étant celui qui n'est soumis ni à une domination externe ni à un pouvoir interne fixe bien les termes de cette épreuve.

Le répertoire mobilisé est bien sûr la liberté, mais aussi l'authenticité, qui s'apparente plus à un « travail sur soi » qu'à une substance donnée une fois pour toutes.

Les conflits portés contestent l'hétéronomie, qu'elle se justifie de la nature, de l'ordre des choses ou d'une quelconque tradition. Les actions qui les manifestent auront souvent une forte portée symbolique et viseront à ébranler ou transformer les représentations et perceptions dominantes (par exemple celles qui, dans une société donnée, fondent une stigmatisation).

L'enjeu central est bien le respect en chacun de son statut de sujet, en agissant contre les forces qui instrumentalisent, manipulent, dépersonnalisent.

Il nous semble que les actions du secteur de l'éducation permanente pourraient se parler de manière assez précise et de façon suffisamment délimitée à partir d'un ou plusieurs de ces paradigmes. Nous pensons en effet que dans nombre de situations d'action, il sera utile et nécessaire de combiner plusieurs paradigmes (mais pas forcément tous), sans installer d'hégémonie de l'un sur l'autre.

11 M. Husson, *Un pur capitalisme*, Lausanne, Editions Page deux, 2008.

CHAMPS ET PARADIGMES

Nous allons illustrer ce dernier point en prenant deux exemples de champs : le champ social, le champ économique.

Nous souhaitons montrer que le recours à une lecture paradigmatique dans toutes ses composantes permet de poser des questions précises qui touchent à l'action ; lorsque plusieurs paradigmes sont mobilisés, des questions différentes et complémentaires peuvent être identifiées, mais aussi un ou des points « discriminants » (« ça et pas ça »), qui permettent entre autres de situer les acteurs les uns par rapport aux autres.

Premier exemple : dans le champ social, la question de la pauvreté

La mobilisation du paradigme social permettra de rappeler que vivre aujourd'hui avec des ressources inférieures à un revenu minimum nécessaire pour mener une vie décente est inacceptable et que la charité périodisée n'est pas une solution admissible.

Le paradigme culturel incitera à dénoncer la stigmatisation, voire la désobjectivation que les personnes peuvent subir, y compris à travers des dispositifs d'aide, mais aussi le gaspillage des ressources dont ces personnes sont pourvues, par exemple en termes de connaissance du monde social.

Enfin le paradigme politique rendra sensible à la question de la participation des personnes et groupes concernés aux décisions qui les concernent et incitera à rappeler le lien entre les difficultés socio-économiques non prises en compte et les votes extrêmes, notamment en faveur de partis prônant le retour de pouvoirs autoritaires.

Un point discriminant sera le rappel que le statut de sujet interdit d'identifier une personne ou un groupe au statut de victime et à lui dénier ainsi une capacité d'action ; dans la foulée, on dénoncera le projet de maintenir le groupe dans une identité défendue par un « bon pasteur » (quel qu'il soit).

Deuxième exemple : dans le champ économique, la question du travail

La mobilisation du paradigme culturel permettra d'identifier les nouvelles formes d'exploitation, notamment celles des ressources subjectives (comme l'obligation de « tout donner » sans contrepartie, la sollicitation à inventer et proposer, sans participation aux bénéfices ainsi générés, etc.).

Parallèlement, la lecture en termes de paradigme social ne pourra que conduire à critiquer le démantèlement des conquêtes sociales, à débusquer les nouvelles formes que peut prendre l'attaque contre les collectifs dans l'entreprise.

En regard du paradigme politique, on interrogera le rôle de l'Etat, démissionnaire devant les forces des marchés qu'il accepte de « libérer », soucieux de tout faire pour séduire « les investisseurs », quitte à s'y inféoder, converti aux dogmes néo-libéraux pourtant chaque jour démentis par les faits...

Un point discriminant : la manipulation subjective qui conduit à saper toute possibilité de conflit en prétendant qu'on est « tous dans le même bateau » et, partant, que ceux qui revendiquent ou protestent contribuent à le couler ; la question est de savoir qui entonne ce refrain.

PRÉCAUTIONS

Notre démonstration veut interroger la norme décrétable en la confrontant à des normes produites par et dans l'action, qui permettent d'interroger les conditions de cohérence et de pertinence des orientations définies pour « en être » ; elle ne sous-entend nullement que notre proposition doive être suivie, par exemple pour définir correctement une thématique d'action.

Notre raisonnement entend seulement incarner la nécessité où se trouvent tous les acteurs de l'éducation permanente de retourner la réflexivité sur la manière même dont elle est mise en œuvre ; il s'agit somme toute d'une « épreuve homologue » que l'on peut accepter : faire porter sur soi-même la pratique critique qu'on déploie sur des objets extérieurs.

Nous espérons en l'occurrence avoir illustré une voie possible de **justification en matière d'orientations congruentes à l'article 1er du Décret de 2003**. Il s'agit en effet d'échapper au risque d'une vision et d'un titre trop larges, susceptibles de subir toutefois des réductions paradoxales.

Il s'agit aussi de tenter d'être à la hauteur des enjeux définis par le Décret sans verser dans une logique programmatique d'inspiration technocratique, soit dans les mots de l'adversaire culturel (logique de plans abstraits, de maîtrise préalable à l'action qui suppose une capitalisation et une confiscation du sens, etc.).

Et puisque le Décret prévoit que soit menée une évaluation des effets qu'il produit, qu'ils soient favorables ou défavorables à l'action, il nous semble que l'analyse des conditions permettant la combinaison des choix individuels des associations et d'une alliance sectorielle mérite une attention prioritaire.



Pour citer cette analyse

Jean Blairon et Emile Servais, « Education permanente et paradigmes : premières investigations », *Intermag.be*, [en ligne], Analyses et études RTA asbl, septembre 2015, URL : www.intermag.be/522.